

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTREAL, 29 JUIN 1895

No. 43

SOMMAIRE :

Autour d'un [Chapeau Rouge, *Duroc*.—L'Indiscrétion Irrémisssible, *Judex*.—Ce grand jugement, *Petit-Jean*.—Produit de l'Instruction Ecclésiastique, *Universitaire*. — Lettres Familières, VII, *Jacques Lecroyant*. Les gens de main morte, *Vix*.—Les Ecoles séparées d'Ottawa : l'Enquête et la Reculade des Frères, *Magister*. — Mélanges Religieux, *Chercheur*.—Feuilleton : Claude Gueux, (suite) *Victor Hugo*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 2184,

Montréal.

AUTOUR D'UN CHAPEAU ROUGE

Ce fut un jour de deuil pour les
brebis de voir leurs pasteurs se
dévoiler entre eux pour un cha-
peau. NAB, XIV. 12.

En l'an 95 du siècle XIXe de l'ère chrétienne il se passa dans la cité trois fois sainte de Mont-Royal des événements graves qui firent verser des larmes de sang à tous les amis de la foi et que m'a narrés un vieux missionnaire, les larmes aux yeux et les mains tremblantes d'émotion.

La nouvelle venait de traverser les mers sur ces fils diaboliques où court la parole aux profondeurs des océans que le Kanada, le dernier rempart de la bonne et productive religion, allait subir des mains du grand chef du monde catholique, apostolique et romain une mutation dont devait s'émouvoir toute la masse qui grouille dans les temples bien garnis.

Kébec, la ville aux hautes murailles, aux couvents puissants et au clergé prépondérant, allait perdre le chapeau rouge devant lequel s'incline la foule comme Gessler voulait faire courber le genou à Guillaume-Tel dans les vallons de l'Helvétie.

Dans Kébec, a dit le poète :

A l'ombre du clocher se groupent vingt fabriques,
mais il parlait de l'ancien temps, dans les
beaux jours de la sainte domination fleurdelysée;

aujourd'hui s'il s'y groupe autour d'un clocher vingt fabriques, ce sont vingt fabriques ecclésiastiques pour mieux faire dévorer le saint-frusquin populaire par un nombre vingt fois multiplié de voraces marguilliers. Aussi, les saintes Missions voyant qu'il n'y avait plus rien à faire dans leur ancien séjour avaient décidé de transplanter à Mont-Royal le chapeau écarlate qui est l'insigne de la toute puissance dans l'armée des croyants.

Kébec perdant le chapeau rouge, il lui reste encore les habits rouges de la Reyne ; mais pas pour longtemps.

Quand ceux-là lui seront ravis, il ne lui restera rien du tout !

Or pour transplanter le chapeau consacré, il fallait une tête ; celle qui devait en être coiffée à Mont-Royal n'était pas assez solide pour un aussi pesant ornement.

C'est alors qu'un finfin parmi les grands chefs de la foi, un jeune évêque du nom de Médard, que ses talents avaient poussé vite à la tête du diocèse de Ste-Cécile, conçut la grande idée de conquérir la coiffure papale d'un coup d'éclat.

Un saint évêque venait de mourir dans les terres de l'Ouest laissant beaucoup d'argent pour ses héritiers et peu d'espoir pour ses fidèles. Le jeune Médard prit aussitôt la voiture de feu qui dévore l'espace dans les prairies. Il arriva à la cabane du défunt prélat, lui ferma les yeux, pour être sûr qu'il ne les rouvrirait plus, puis bâcla la succession morale, religieuse, financière et apostolique du grand défricheur des terrains, terrains vagues, de la cité protestante du pays de Minatabo et de l'inventeur du boom de 1878.

Il revint à Mont-Royal en annonçant aux populations prosternées sur son passage qu'il venait d'accomplir une action d'éclat et que les coureurs de bois de là-bas, grâce à lui, auraient la chance d'apprendre et de réciter le catéchisme pendant toute leur vie sous l'œil du prêtre appartenant à la bonne foi, la seule qui ne blanchisse pas en vieillissant.

Tout le monde se disait :

Il a gagné le chapeau.

Et il le croyait !

Même à son retour il voulut préparer les fêtes grandioses qui salueraient son élévation. Il se rendit à la tribu des Iroquois du Long-Sault et recommanda aux guerriers de retaper leurs bonnets à plumes et de réparer les trous de leurs mocassins pour faire un cortège digne de lui. La tribu s'assembla et choisit dix jeunes guerriers aux mains vierges pour aller chercher dans les bois profonds les peaux de la zibeline qui devaient orner le manteau de consécration.

L'évêque Médard qui connaissait ses auteurs — et le bon Lafontaine en particulier — se garda de payer les peaux d'avance.

Et bien lui en prit, car un autre saint homme de la même croyance, l'évêque Gravier du diocèse de Nicolas, avait lui aussi songé que la casquette gubernatrice lui sierait à merveille et surveillait attentivement les démarches de notre ami Médard.

L'action d'éclat accomplie par celui-ci au sujet des écoles lui paraissait imbattable, lorsque tout à coup il apprit que les Saxons ambitieux avaient mis en route leurs estafiers et hommes de loi pour fermer les réduits où s'enseignait le petit catéchisme de la maison Roland (au prix de 10 cts avec l'imprimatur). Il apprit aussi que les pauvres trappeurs avaient demandé justice à la Reyne qui les avait renvoyés devant le Conseil de ses juristes particuliers.

Gravier se dit : Si je réussis à faire passer la chose et à enfoncer les Saxons, à moi le chapeau !

Et il fit faire son sac par son dévoué serviteur, monta au quai des Trois-Fleuves près de la résidence d'un ancien rival, le vénéré abbé Lafûte, dans un canot d'écorce qui le conduisit dans la capitale de toutes les saintetés où il s'épancha dans le sein d'un digne prélat que ses malheurs ont rendu polonais.

Celui-ci lui conseilla ce truc vieux comme le monde, de mettre en branle tous les gens qui ont des chapeaux rouges — il y en a partout, même chez les Saxons — et de leur faire serrer la gorge aux juristes de la Reyne jusqu'à ce qu'ils obtempèrent.

Et ils obtempérèrent ; grâce à leur jugement le petit catéchisme pourra se vendre maintenant quinze sous au Nord-Ouest avec cinq pour cent d'escompte pour le *cash* canonique.

Il revint donc par un autre canot d'écorce au pays des Kanadas en s'écriant :

A moi le chapeau !

Mais il avait compté sans Médard, qui se méfiait de son ami.

La méfiance est la mère du pouvoir des âmes.

Gravier, qui mesurait déjà les dimensions du chapeau, eut le tort de raconter à ses amis son truc et surtout le coup de pouce donné dans les dos des conseils de cette bonne Reyne, il eut surtout le tort d'en tracer le récit sur un morceau d'écorce de bouleau qu'il confia à un chef du nom de Marki.

Médard qui savait cette imprudence promit bien des chapelets, des messes et des oremus à Marki qui lâcha le bouleau et le lendemain, le papier-nouvelles des Saxons de Mont-Royal, la *Stella*, racontait toute l'histoire.

Les Saxons se soulevèrent, firent une râfle des catéchismes dans les *catches* du Nord-Ouest et les brûlèrent aux pieds du monument de Maisonneuve sous l'œil aussi sardonique que bienveillant du plus peigne des Portugais qui élevèrent cette statue.

Et Gravier n'eut pas le chapeau.

Ni Médard non plus. Voilà pourquoi ils ne se causent pas quand ils se rencontrent et pourquoi Kébec a conservé la pourpre, de même qu'il aura toujours Tardivel.

DUROC

Nous avons toujours dit et maintenu que c'était une faute d'attribuer à la race les faiblesses d'éducation que nous constatons quelquefois.

En voici la preuve :

L'élève qui a obtenu le premier prix dans toutes les matières à l'Ecole Lansdowne, cette année, est un jeune canadien-français de 14 ans, fils d'un simple artisan du faubourg Québec.

Le cours régulier ne coûte que 30 cts par mois à l'Ecole Lansdowne.

Il est vrai qu'elle est laïque.

L'INDISCRETION IRREMISSIBLE

La rage de se voir découverts dans une posture honteuse ; l'aveu forcé d'une iniquité intime ; l'occultisme dogmatique des manœuvres immorales du cléricalisme dans ses relations adultères avec les pouvoirs publics ; la duplicité et la fourberie épiscopales mises au jour d'une façon scandaleuse ; le péché contre l'esprit d'astuce ecclésiastico-reptilienne commis par la presse révélatrice dans les feuilles de laquelle la Providence souffle ; la reconnaissance par le cléricalisme lui-même de la supériorité et de la sévérité de la morale et de la justice populaires mise en regard de ce que pratique le clergé sous ce nom, — voilà ce que l'on trouve tout de suite dans l'éclat causé et la finauserie si souvent utilisée du plus roué de nos prélats, qui paraît n'avoir pas su garder la prudence du serpent en même temps que la douceur de la colombe.

L'iniquité ne fait donc pas que se mentir à elle-même ; elle se confesse aussi, parfois sincèrement, au tribunal de sa large conscience en voulant tenir cachées au public les choses délicates qu'elle entreprend auprès des tribunaux extérieurs en vue de les corrompre, de les influencer illicitement, dans l'ombre et la discrétion des entretiens diplomatiques, pour la plus grande gloire de Dieu, le salut des âmes et la glorification du désintéressement ecclésiastique.

Mais gardons-nous de trouver, naïvement, étrange cette tentative épiscopale de manigancer les arrêts du comité judiciaire du Conseil privé d'Angleterre ou de tout autre tribunal. Cette fourberie tartufiée est de tradition cléricale. C'est de cette façon que l'Eglise cléricalisée entend la justice : asservir tous les pouvoirs à ses fins d'exploitation. Cependant, les malheureux ! ils ont conscience de l'infamie de leurs manœuvres ! Ils veulent à tout prix en cacher le dévoilement au public. L'immoralité cynique de leur conduite saute aux yeux même de ces aveugles — quand il n'est plus temps — et, par la plume de leurs scribes, ils proclament indiscrète une révéla-

tion que tout l'univers, moins eux, a intérêt à rendre publique. Voyons aussi, par cette écœurante duplicité, quel cas ils font eux-mêmes des institutions les plus hautes de l'ordre établi dont ils sont les piliers et qu'ils veulent nous faire prendre pour des garanties de sécurité sociale en les considérant comme si facilement accessibles à la corruption et si naturellement disposées à faire des actes de complaisance diplomatique plutôt qu'à rendre des arrêts de justice.

La voilà la vertu cléricale, la voilà toute crachée, comme on dit dans le peuple, toute crachée à la face du Juste et précisément dans la cour du Prétoire !

Est-ce bien par modestie qu'on aurait voulu tenir cachée une pareille preuve d'habileté donnée par celui qui fait le plus bel et le plus pur ornement de notre épiscopat ? Comment le pourrait-on croire quand c'est le même qui a mendié des éloges de Rome pour lui et ses collègues, afin de se faire valoir auprès de notre public, s'acquérir un renouvellement d'influence dont le trafic rapportera quand, après lui avoir tenu la dragée aussi haute que possible, on la rendra au gouvernement ?

JUDEX.

CE GRAND JUGEMENT

Nous avons longuement parlé l'autre jour du jugement rendu par la Cour d'Appel, dans la cause de Sauvalle vs. Tardivel ; nous avons exprimé le sentiment de générale satisfaction qu'avait causée la décision unanime du tribunal, nous avons reproduit les remarques savantes du juge en chef mais, nous avons évidemment fait un oubli qu'il n'est pas trop tard pour réparer.

Nous avons parlé du vainqueur et du vaincu, mais, pas du tout de celui qui avait gagné la victoire, c'est-à-dire de l'avocat qui a préparé la cause, l'a suivie, y a consacré le meilleur de son temps et de ses travaux et l'a fait réussir avec un éclat inaccoutumé dans nos tribunaux.

Un demandeur qui reçoit dans un jugement en dommages-intérêts le plein montant de s

réclamation doit avoir une bonne cause et surtout un très bon avocat.

M. Sauvalle avait l'un et l'autre ; M. Calixte LeBeuf dont le nom est bien connu des lecteurs du *RÉVEIL* comme avocat, orateur, et littérateur, a conduit cette cause et l'a plaidée avec une habileté, une sûreté, une science et une vigueur qui lui font le plus grand honneur.

La cause de Sauvalle vs Tardivel restera une de nos causes célèbres et il n'est que justice que le nom de M. C. LeBeuf, l'avocat de M. Sauvalle, y reste attaché.

PETIT-JEAN

PRODUIT DE L'INSTRUCTION ECCLESIASTIQUE

La *Minerve*, où l'on ne nous accusera pas d'aller puiser de faux principes, vient de reproduire du *Monde* une série d'articles sur l'éducation religieuse, due à la plume de l'abbé Naudet.

Nous n'avons pas voulu empiéter sur le terrain couvert par notre confrère, parce que nous étions trop heureux de lui voir faire sa part dans la tâche réformatrice à laquelle nous nous sommes consacré, mais aujourd'hui nous y trouvons une telle confirmation des idées que nous avons exprimées qu'il est curieux de transcrire quelques extraits du numéro du 26 juin dernier qui avoue franchement que les écoles congréganistes et les collèges catholiques ne font même pas des élèves catholiques.

Les chrétiens sur lesquels nous devrions avoir le droit de compter pour livrer les batailles de Dieu sembleraient devoir être, avant tous, ceux qui ont été élevés chez nous : les uns, fils du peuple, dans ces écoles congréganistes pour lesquelles nous nous saignons aux quatre veines depuis si longtemps ; les autres, fils de bourgeois pour la plupart, dans nos collèges catholiques, sous la direction de prêtres et de religieux.

Devenus hommes la plupart des enfants élevés dans nos écoles congréganistes ne persévèrent point, beaucoup vont grossir les phalanges anticléricales ou du moins tournent le dos à leurs anciens maîtres et, aux élections, votent contre eux. Quant à ceux qui sortent de nos collèges ecclésiastiques, s'ils sont pauvres trop souvent, afin de parvenir, ils laissent à leur bagage chrétien, pour devenir de parfaits opportunistes ; s'ils sont riches et dépourvus d'ambition, ils mangent leurs rentes en parfaits jouisseurs.

Cette insuffisance ne viendrait-elle pas de ceci que

dans nos écoles primaires on se préoccupe peut-être beaucoup plus de la religion cultuelle que de la religion formelle ; de ce que, malgré une incontestable bonne volonté, en fait, on travaille beaucoup plus à donner aux enfants des pratiques dévotieuses qu'à faire pénétrer en eux le véritable esprit chrétien. Même durant le temps de la préparation à la première communion, et ceci nous regarde surtout, nous prêtres, n'employons-nous pas le maximum de nos efforts à faire apprendre les lettres du catéchisme sans nous inquiéter peut-être assez de faire entrer dans ces jeunes âmes la conception surnaturelle de la vie.

Dans nos collèges ecclésiastiques, ce défaut est moins accentué, mais en revanche on élève trop souvent les jeunes gens uniquement comme s'il n'y avait pas de devoirs sociaux, comme si les dix commandements de Dieu étaient réduits au VI^e et au IX^e, comme si le chrétien était sûr d'aller au ciel dès qu'il ne tombe pas dans ce que La Bruyère nomme la crapule, dès qu'il respecte la femme du voisin. On compte dans cette maison trois cents jeunes hommes, espoir de l'Eglise et de la société. De là sortiront des avocats, des médecins, des industriels, des ingénieurs, des commerçants, des officiers ; tous auront des devoirs sociaux à remplir, à remplir sous peine de damnation ; devoirs négatifs pour éviter le mal, devoirs positifs pour faire le bien.

Ils auront à observer la justice, à la faire régner, à haïr d'une haine robuste et de toutes leurs forces le mensonge et l'iniquité, et tandis qu'on devrait insister, insister encore, insister toujours sur ce côté de leur formation morale, côté le plus important, on se contente de quelques axiomes vagues, de quelques formules qui, par leur généralité, n'obligent à rien, et le plus clair de l'enseignement moral qu'ils reçoivent consiste en cette recommandation renouvelée mille et mille fois à temps et à contre-temps : " Ne soyez point des pail-lards."

Est-ce que cela suffit pour former des soldats, pour préparer des apôtres, pour jeter dans la société une race de chrétiens ?

Voilà un article qui sûrement va me faire lapider, mais cela m'est égal ; ceux qui crieront pour la forme seront bien obligés au fond de reconnaître que je n'exagère point, et beaucoup me remercieront d'avoir bravé le préjugé qui trop souvent nous ferme la bouche et d'avoir osé dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas.

L'abbé NAUDET.

Evidemment le pauvre curé a bien raison de redouter la lapidation et il faut toutes les grâces d'état de la *Minerve* pour y échapper ; il est bien probable que nous ne serons pas aussi favorisés qu'elle à cet égard. On va nous reprocher le mépris de ces grandes institutions classiques, *qui nous ont fait ce que nous sommes*, dit la légende.

Or voilà ce que nous sommes, dit l'abbé Naudet.

Eh bien, nous ne sommes pas beaux !

UNIVERSITAIRE.

LETTRES FAMILIÈRES

VII

Frère, je viens plaider pour toi contre toi-même.

V. HUGO—Cromwell

Malgré l'inqualifiable ignorance, la prodigieuse inculture mentale qui met à part le clergé canadien soit disant catholique, à partir des sommités cardinalice et épiscopales, en passant par les recteurs d'universités, les supérieurs de séminaires, les directeurs de collèges, les professeurs de tous grades, les curés de tous ordres et les prêtres de toutes catégories hiérarchiques, attachés ou enchainés au culte des idoles cléricales ; malgré, dis-je, cette ignorance insondable, mais non inexplicable, invariablement doublée d'une insupportable suffisance et d'une présomption non moins intolérable chez la quasi-totalité de l'ecclésiasticisme national, chargé de nous dispenser le savoir ; si les prêtres qui me lisent ont compris, dans ce que j'ai écrit jusqu'à présent, que je leur suis hostile, personnellement ou collectivement, c'est que l'enténébrement dans lequel ils se sont enfouis est encore plus profond que ne pouvait me le faire supposer l'ignorance dont je parle ici, et leur cas peut décidément paraître désespéré. Quoiqu'il en soit, je ne me décourage point pour cela, attendu que rien ne peut me décourager. J'ai reçu mission — je l'affirme sans hésiter — d'essayer à faire luire la lumière dans les ténèbres et, fort des secours spirituels qui, j'en ai l'intime assurance, ne me manqueront point, je m'efforcerai sans relâche, au risque de répétitions réitérées, de percer cette apparemment impénétrable opacité.

Je ne confonds point et je désire vivement que nul ne confonde, après mes explications catégoriques, la prêtrise légitime avec le sacerdotisme bâtard, la Religion avec le Cléricalisme, ni le catholicisme chrétien avec le catholicisme de contre-marque qui se dit orthodoxe et que j'appelle satanique. Les mots *sacerdotisme* et *cléricalisme* dont le sens précis que j'entends leur attribuer a été défini précédemment, signifient industrialisation d'un état dont la raison d'être est le dévouement gratuit, l'abnégation et le sacrifice obligatoires. Ce mercantilisme abominable peut se définir encore l'inférialisation de la fonction sacerdotale. Le prêtre animé de l'esprit de cléricalisme, tel que je le conçois et le décris, cesse d'être prêtre. Plus exactement, il devient prêtre du Veau d'or, adorant ce qu'il devrait brûler. Consciemment ou à leur insu, — et en punition de leur aveuglement volontaire — les prêtres catholiques imbus de cléricalisme sont devenus pontifes du Satanisme et sacrificateurs de leurs troupeaux sur les autels de Mammon.

" Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ", a

dit Jésus, mon Maître unique, à ceux qui voulaient le suivre dans la réelle sincérité de leur cœur, sans subterfuge et sans ruse avec leur conscience. Fort de cette mission, je viens aujourd'hui, à Son exemple, qu'il nous a commandé de suivre, interpréter aux prêtres cléricalisés l'Évangile qu'ils n'ont pas plus compris ni su appliquer que n'ont su appliquer et comprendre les Écritures les docteurs de l'ancienne loi auxquels, dans le temple même dont ils avaient fait une caverne de voleurs, Jésus faisait la leçon dès l'âge de douze ans. Je viens, — d'autorité sentie et impérieuse dans la douceur de son joug divin, — demander aux prêtres avec instance, les conjurer avec prière, de la part de Celui qui n'avait pas une pierre ou reposer sa tête et qui recommandait à chaque apôtre ayant deux tuniques d'en donner une ; je viens les supplier, dans l'intérêt de leur salut éternel, par le doux Sauveur qu'ils prétendent servir, d'aider Jésus à porter Sa croix, de s'alléger du lourd fardeau de leurs biens temporels pour gravir le Calvaire avec Lui, y monter d'un pas léger et s'y faire crucifier en hommes pour la rédemption du monde. S'il vous a envoyés comme Son Père l'a envoyé, abandonnez vos comptoirs comme Matthieu, distribuez vos richesses comme Zachée, donnez-les sans réserve aucune aux indigents afin d'entraîner, par l'exemple que vous êtes tenus de donner les premiers, les capitalistes oppresseurs, eux-mêmes esclaves de leur cupidité, vampires des membres laborieux du Christ, ces exploités du régime nemrodien et industrialiste qui ronge, abrutit et déshonore l'humanité. Préparez ainsi, avec le bourgeoisisme pour qui vous avez façonné une morale diabolique trop longtemps pratiquée par vous dans sa société ; préparez ainsi, par l'abandon évangélique de votre opulence corruptrice, l'avènement pacifique du règne de Dieu qui doit arriver sur la terre et qui, si vous résistez aux instances pressantes du Sauveur, ne pourra s'accomplir que par le bouleversement épouvantable et les cataclysmes terrifiants qu'annoncent pour cette " fin de siècle, " — *Finis venturi seculi* — les Évangiles et l'Apocalypse et que présagent les signes non équivoques multipliés partout sous nos yeux.

Actuellement, l'Église catholique officielle, se disant orthodoxe, décatholicisée par sa romanisation qui implique manifestement exclusivisme et abandon formel et positif du caractère d'universalité réelle que doit avoir le christianisme évangélique ; cette Église est entièrement au pouvoir du Satanisme, ainsi que je l'ai catégoriquement affirmé et que je le démontrerai de la façon la plus péremptoire, — en m'appuyant sur l'Évangile — quand sera venu le temps de cette démonstration.

En effet, depuis que le catholicisme officiel est devenu romain, ce n'est plus l'Église, au sens large du

mot, que nous avons dans ce catholicisme de contrebande : c'est la Synagogue judaïque ; en termes évangéliques, c'est la Synagogue de Satan. C'est le Christ lui-même qui l'a ainsi dénommée dans sa prescience et qui l'a foudroyée de ses plus terrifiantes paroles en annonçant qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre et qu'à la fin des temps l'abomination de la désolation s'y produirait au grand jour. Car il y a similitude parfaite entre le sacerdotalisme catholique actuel et le sacerdotalisme juif du temps du Sauveur. C'est toujours la même juiverie cléricale, la même caverne de larrons, le même mercantilisme, le même tripot. Cela aussi, je le prouverai sans réplique raisonnable admissible, avec le secours de l'Esprit-Saint m'interprétant le Livre sacré.

C'est de cette intronisation du Satanisme dans le temple du Très-Haut, profané et pollué par le cléricanisme, que viennent tous les maux dont nous souffrons expiatoirement ; maux dont nous accablent les puissances des ténèbres de qui les prêtres en soutanes noires portent la symbolique livrée, en même temps que leur propre deuil est providentiellement figuré par ce sinistre costume qui terrifie les enfants à l'âme pure et voyante. A ces puissances Dieu a livré le monde pour un temps afin qu'elles en fassent leur royaume dont Jésus ne voulait point et pour lesquelles il refusait de prier. Il le leur a livré jusqu'au jour — tout proche — où son fils viendra, dans sa gloire, nous délivrer et confondre ses ennemis dont le Cléricanisme est l'archétype.

Ce n'est donc pas sans raison que je fais aux prêtres de mon pays et, en leurs personnes, aux prêtres du monde entier, l'appel suppliant que je leur adresse afin qu'ils se dégagent promptement des griffes du monstre qui les tient asservis par la passion des richesses, l'amour de la domination, la peur de l'indigence et la haine de la liberté. Tous sont appelés à travailler avec nous à la vigne du Seigneur. Tous sont appelés par le Seigneur lui-même dont l'Esprit-Saint me dicte ces paroles. Combien y en aura-t-il d'élus ? Peu, je le crains fort, car l'Évangile l'a annoncé : le nombre de ces élus ne sera pas considérable et la table du banquet sera entourée d'estropiés de toutes sortes, c'est-à-dire de pécheurs de toute culpabilité restés étrangers aux vertus pharisaïques dont le clergé a fait sa nourriture et dont il touche la récompense ici-bas dans la contemplation de son opulence et la jouissance grossière d'une domination qui croule déjà.

Que ceux des prêtres qui refuseront d'obtempérer à mon injonction respectueuse et conciliante, mais faite fermement et d'autorité, se tiennent pour avertis, une fois encore, qu'ils n'entreront point dans le royaume des cieus ou qu'ils n'y entreront que les derniers de

tous, à la suite des plus grands scélérats, des plus immondes pêcheurs, — après moi peut-être qui suis bien, je le reconnais en toute sincérité, le pire des pires.

La probité extérieure dont ils se targuent, la virginité dont ils ont fait vœu, la chasteté qui fait leur gloire ne leur serviront absolument de rien, pas plus que la foi qu'ils croient avoir et qui leur fait totalement défaut. Ils n'ont point la Charité, la seule, la vraie, la charité évangélique qui fait que l'on compatit aux douleurs d'autrui non des lèvres, mais par les œuvres tangibles, et qui pousse celui dont le cœur en est rempli à tout délaissier pour se mettre au rang des plus misérables et partager leur misère ici-bas pour partager ensuite leur félicité là-haut.

Ils auront beau avoir fait des prodiges en Son nom, Il leur dira, comme Il les en a prévenus : " *Nescio vos* — je ne vous connais point ; éloignez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité." Car, pour le clergé plus encore que pour le reste des hommes, l'accumulation des biens matériels constitue l'iniquité même. La cupidité n'a pas de place dans le royaume des cieux et la prévoyance est une vertu pharisaïque que le Christ couvrait de son mépris. " Ne possédez, dit-il à ses vrais apôtres, ni or ni argent, ni aucune monnaie dans vos ceintures : ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton, car l'ouvrier mérite sa nourriture. En quelque ville que vous entriez, demandez qui y en est digne et demeurez chez lui jusqu'à votre départ. Or, en entrant dans la maison, saluez-la, disant : Paix à cette maison. Et si cette maison en est digne, votre paix viendra sur elle, et si elle n'en est pas digne, votre paix reviendra à vous. Lorsque quelqu'un ne vous recevra pas et n'écouterà pas vos paroles, sortant de la maison ou de la ville, secouez la poussière de vos pieds. En vérité, je vous dis : Il y aura moins à souffrir pour Sodome et pour Gomorrhe, au jour du jugement, que pour cette ville." (Matthieu, x, 9-15.)

Comment les prêtres, par leur façon d'accomplir ces préceptes formels, se sont-ils montrés successeurs des apôtres dont ils se disent héritiers, et comment aussi, par leur précaution à accumuler biens sur biens, ont-ils montré qu'ils avaient en Jésus la foi qu'Il exigeait de ses disciples ? N'ont-ils donc jamais compris le sens si frappant de la parabole du jeune homme exemplairement docile aux commandements du Décalogue, qui vint demander à Jésus ce qu'il fallait faire, à part l'observance stricte de la loi littérale, pour mériter le royaume céleste ? C'était un jeune homme accompli, comme on aime à se représenter la plupart de nos lévites. Comblé de vertus et de richesses, il était, pour ainsi dire, écrasé sous le poids des unes et des autres. Il n'avait qu'à s'alléger du fardeau des biens

temporels pour monter, d'un essor, où il désirait aller ; mais où était sa fortune là était son cœur et Jésus dit à son sujet : " Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille." Si la chose est si difficile pour un riche ordinaire, pour un dromadaire de condition laïque, où sont les chameaux du Cléricalisme qui passeront par le trou de l'aiguille ? Que deviendront les membres du clergé chargés d'une opulence scandaleuse et nantis d'immunités qui ne le sont pas moins, eux qui s'attribuent le droit exclusif d'expliquer aux fidèles la morale de cette belle parabole ? Ils entreront, s'ils entrent, après les criminels et les vicieux qui n'auront que leurs vices et leurs crimes à porter, sans le pesant amas de richesses soutirées, par toutes sortes de captations, de négoce illicites et d'abus criants, aux hommes de labeur dont les sueurs et le sang crient vengeance au Dieu de l'éternelle justice. Et c'est ainsi que se fera l'accomplissement de la parole qui ne passera point alors que passeront les cieux et la terre — la terre à laquelle les prêtres s'attachent avec l'irréductible obstination qui caractérise l'aveuglement de ceux qui veulent se perdre.

Ce n'est vraiment pas pour mon plaisir que je dis ces choses, mais en accomplissement d'un devoir inéluctable que la Providence — qui ne veut la mort d'aucun pécheur — m'a imposé par un effet de la miséricorde divine pour me faire exécuter l'œuvre qui rachètera mes fautes en mettant le clergé en demeure de racheter les siennes : en l'appelant à la pénitence que j'ai dû faire pour mon propre compte et qui m'a délivré de tout souci pour l'avenir, rendant ma vie actuelle la plus heureuse qui se puisse désirer sur la terre. Je dis, cependant, avec saint Paul, et en ayant la pleine conscience de la gravité de mes paroles : " J'énonce la vérité dans le Christ ; je ne mens point, ma conscience me rendant témoignage par l'Esprit-Saint, qu'il y a une grande tristesse en moi, et une douleur continuelle dans mon cœur. Car je désire ardemment d'être moi-même anathème à l'égard du Christ, pour mes frères, qui sont mes proches selon la chair, qui sont les Israélites auxquels appartient l'adoption des enfants, la gloire, l'alliance, la loi, le culte et les promesses." (Paul, Rom., ix 1-4.) J'ajoute avec le même apôtre : " Assurément, mes frères, le désir de mon cœur et mes supplications à Dieu ont pour objet leur salut. Car je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la science, parce que, ignorant la justice de Dieu, et cherchant à établir la leur, ils ne sont pas soumis à la justice divine." (Rom., x, 1-4.)

Oui, c'est bien ainsi : les prêtres ont beau, pour la plupart, et surtout dans les rangs inférieurs du clergé

— parmi les exploités du haut sacerdoce, — avoir du zèle pour Dieu, ils prouvent tous, par leur conduite, par le souci permanent des choses temporelles, qu'ils n'ont pas la science de l'Évangile. Ce qu'il y a certainement de plus étonnant dans l'ignorance que je signale et constate imperturbablement au début de la présente lettre, c'est leur inintelligence absolue de l'Évangile à l'étude duquel ils consacrent leur existence, — non leur vie, puisqu'ils n'ont point la vie. Ce sera l'émerveillement de l'avenir que le spectacle de ce corps sacerdotal, que Dieu aveugle à cause de sa cupidité et de son orgueil, ne comprenant rien de rien au livre dont il s'était réservé l'interprétation exclusive. L'Évangile a été, par les prêtres, interprété à rebours depuis la première ligne jusqu'à la dernière ; je le prouverai comme le reste et l'on comprendra pourquoi, selon la parole du Christ, il ne doit pas rester pierre sur pierre du temple qu'ils ont élevé sur ce travestissement inconcevable de la parole divine. Tout est réel et tout est symbolique à la fois dans les écrits du Nouveau comme dans ceux de l'Ancien-Testament, et le crucifiement de saint Pierre la tête en bas, — supplice providentiel, — figurait cette interprétation à rebours, cette lecture tête-bêche de l'Évangile que devait faire la papauté cléricale sous l'inspiration du Satanisme. L'Évangile devenu, grâce à eux, lettre morte pour le monde, a été rejeté par celui-ci, qui, se fiant à l'interprétation de ceux qui s'en disaient les ministres, n'a pas voulu d'une doctrine aussi stupidement abominable que celle qu'on lui servait comme venant du Christ. De là le matérialisme, l'incrédulité systématique, l'athéisme et l'impiété dont l'Église cléricalisée répondra devant Dieu et devant les hommes. La religion de l'Évangile a été tuée par les prêtres ; mais elle sera ressuscitée par Jésus.

C'est ce que figurait la résurrection du Sauveur. Elle symbolisait la résurrection de l'Humanité qui s'opère actuellement sous le souffle de l'Esprit-Saint que le cléricanisme tenterait bien de crucifier, à son tour, s'il pouvait le saisir et qu'il crût trouver dans sa destruction la satisfaction de son orgueil et de sa cupidité.

Mais que nul ne s'effraye : l'Esprit ne meurt point. Que personne ne désespère en dehors du clergé : l'aurore des temps nouveaux est apparue. La reconstruction viendra après la démolition qui s'accomplit actuellement partout et qui était providentiellement nécessaire. "Détruisez le temple de Dieu, a dit Jésus, et je le rebâtirai en trois jours." Les prêtres ont accompli de leurs mains cette œuvre de démolition ; mais s'en trouvera-t-il parmi eux qui voudront travailler à la réédification de ce qu'ils ont, de la sorte, si aveuglément détruit ? Oui, tous ceux, si peu nombreux qu'ils soient, qui répondront à l'appel que je leur fais ici au nom du Christ.

JACQUES LECROYANT.

LES GENS DE MAINMORTE

Nous sommes heureux de pouvoir accorder aujourd'hui la plus large hospitalité à un légiste distingué qui nous a adressé le présent article sur les gens de mainmorte. Il nous fait entrevoir qu'il nous en enverra d'autres. Merci.

On ne se douterait guère, à voir les immenses propriétés qui appartiennent aux associations religieuses et qui chaque année, comme de gigantesques pieuvres, enserrant plus étroitement les quartiers de nos villes, qu'il existe de nombreuses dispositions législatives limitant leur pouvoir d'acquérir. Au cœur même de nos centres commerciaux, où l'activité et l'industrie savante d'un peuple moderne pourraient le mieux se déployer, l'œil est tout-à-coup attristé par ces colossales structures, qui couvrent de leurs masses des acres de terrain, déprécient la valeur des immeubles avoisinants et ramènent brusquement en pleine féodalité.

La crise commerciale sévit, le peuple souffre, le capital est paralysé, n'importe ! une nouvelle acquisition se fera à deniers comptants, de nouvelles succursales s'établiront, d'importantes additions seront effectuées, au coût de plusieurs cent mille dollars, et les mille tentacules de la pieuvre feront leur œuvre de succion sans trêve et sans relâche, étendant leurs ramifications dans toutes les bourses, les plus humbles comme les plus riches, servies d'une part par la sottise, la vanité, l'exaltation religieuse, la superstition la plus dégradante pour l'intelligence humaine et d'autre part par la captation, l'adulation, l'obsession, le faux prétexte. Un quart de siècle suffit à la plupart des corporations de mainmorte pour chiffrer par millions les sommes prélevées sur la bêtise et la crédulité, et ces sommes détournées de leurs fonctions naturelles, dans une organisation politique rationnelle, ne sortiront plus des coffres où elles sont entassées, avec les précieux hochets du culte extérieur.

L'on s'étonne après cela que le capital manque aux canadiens-français et l'on conclut à l'absence chez eux d'aptitudes aux opérations financières ; tandis que les races rivales, libérées de ce peuple de moines et de religieuses de toutes couleurs, d'ignares et de fainéants, monopolisent les grandes industries et les grandes exploitations !

Elles existent pourtant et bien précises les dispositions législatives qui restreignent la faculté de posséder et d'acquérir des gens d'église. Leur rapacité de tout temps a été considérée comme un fléau, et leur astuce, dans le souci d'é luder la loi, a forcé le législateur à édicter des déclarations plus formelles et plus étendues, à plusieurs reprises.

Marguerite de Flandre, Charles-Quint (édit du 19 octobre 1520), Marie-Thérèse (placard du 15 septembre 1753) luttent tour à tour contre l'hydre aux têtes sans

cesse renaissantes, mais sans succès marqué. En 1877, les liens du clergé, dans le Brabant seulement, atteignaient 300 millions, et, dans la Belgique entière, quatre milliards 267 millions.

La Révolution française supprima complètement les associations religieuses, mais depuis, à la faveur de la Restauration et du droit illimité d'association, consacré par le Code Napoléon, la mainmorte s'est frauduleusement reconstituée, quoique dans une proportion infiniment moins grande que dans notre chère province, justement désignée sous le nom d'Eldorado de la calotte. La désinvolture avec laquelle la République sait supprimer, au besoin, les associations religieuses, est du moins une sauvegarde contre leurs accroissements.

L'édit de Louis XV du 25 novembre 1743, enregistré par le Conseil Supérieur de Québec, le 5 octobre 1844, est encore en force dans la province de Québec, à l'exception de l'article 2, implicitement abrogé par l'Acte de Québec 14 Geo. III et par 41 Geo. III, c. 4, sur la liberté absolue des dispositions testamentaires.

Il résulte de l'écrit, ainsi que des articles de notre Code Civil qui traitent des Corporations, 366, 866, 869, etc., que les associations religieuses ne peuvent être constituées en corporations, sans permission exclusive de la Couronne ou du parlement, qu'elles ne peuvent acquérir au-delà de la limite fixée par leur acte d'incorporation, et pour d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été constituées. L'art. 3103, S. R. P. Q., fixe à 5 arpents l'étendue des immeubles que peuvent posséder dans la province les associations charitables. La sanction de ces prohibitions est la nullité des acquisitions faites, le retrait de la charte octroyée et la confiscation suivant les cas.

Si ces dispositions de la loi étaient appliquées, laquelle de nos communautés d'hommes ou de femmes trouverait grâce aux yeux de la loi ?

Serait-ce telle corporation, fondée sous le prétexte de recueillir les sourds-muets, et qui se livre à l'exploitation d'une scierie, d'une imprimerie, &c. &c.; acquérant pour ce faire d'importants immeubles ? Serait-ce telle autre, qui, percevant de l'État une allocation rondelette pour chaque fille encourant la colère du Recorder, ou simplement sans asile, transformera ces jeunes enfants en blanchisseuses et fera payer le plus haut prix pour leur travail, par les pratiques du dehors, au lieu de leur donner l'instruction qu'elle est censée leur donner. De toutes ces communautés qui exercent un commerce ou une industrie déloyales, au détriment de l'industrie et du commerce régulier, laquelle reste dans les limites de la légalité et des restrictions des lois générales et de leur charte ? Dans toute cette fourmilière ecclésiastique qui nous ronge et nous abêtit,

quel est le groupe qui n'a pas outrageusement dépassé la limite fixée à sa liberté d'acquérir ?

Il y a là, il nous semble, belle moisson à recueillir pour l'homme de loi qui ferait dans la fourmilière le travail d'épuration et d'assainissement patriotiques, rendu de jour en jour plus urgent. Tâche plus féconde en résultats d'ordre tant moral que matériel ne saurait être entreprise.

VIX.

LES ÉCOLES SÉPARÉES D'OTTAWA

L'ENQUÊTE ET LA RECULE DES FRÈRES

Nous avons parlé de l'enquête provoquée par les accusations portées à Ottawa au sein de la commission d'écoles catholiques contre l'inspecteur du gouvernement, M. White.

On sait que certains membres de cette commission, grands admirateurs des Frères qui détiennent à Ottawa le monopole des écoles catholiques, avaient reproché à l'inspecteur White de faire de faux rapports sur l'efficacité des écoles des frères, sur la valeur de leurs méthodes d'enseignements et de leurs livres d'écoles.

Les amis de la réforme de l'instruction primaire qui basaient leurs demandes sur les faits révélés dans ce rapport, demandèrent au gouvernement d'Ontario de nommer une commission d'enquête pour juger de la validité des assertions proférées contre M. White et surtout des accusations plus directes portées par les Frères contre M. White de chercher "comme inspecteur des écoles séparées à détruire les écoles séparées."

La commission d'enquête fut immédiatement nommée par le gouvernement Mowat. Elle se composait de MM. Scott, principal de l'École Normale de Toronto, le Rev. M. Foley et M. Chenay.

Au moment où la commission allait se réunir et pour parler d'une façon plus précise, puisqu'elle allait commencer à fonctionner, M. Scott reçut une lettre du Rev. P. Foley et une de M. Chenay l'informant qu'ils se retiraient de la commission d'enquête sur l'ordre de Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa.

La raison donnée par Mgr Duhamel était qu'il ne reconnaissait pas à l'État le droit d'intervenir dans aucune école tenue par une communauté religieuse. De plus, Mgr Duhamel s'opposait fortement à cette commission, parce qu'elle était, disait-il, dirigée contre le clergé, et l'Église doit y résister.

En dehors de toute appréciation laïque de cette défaite que nous n'acceptons pas, le prétexte ne tenait pas debout, car il ne pouvait y avoir intrusion du moment que la commission des écoles catholiques

avait, elle-même, demandé l'enquête, sur des faits de son ressort.

Le gouvernement d'Ontario ne se laissa pas affecter et nomma de suite des remplaçants aux deux démissionnaires dans la personne de MM. Tilley, inspecteur des Ecoles Modèles, et M. le docteur Ryan de Kingston.

Les chers frères Flamien (!) Gemel-Martyr (!) Philadelphus (!!!) ont comparu devant la commission jeudi dernier ainsi que M. Simms, président de la commission scolaire d'Ottawa, M. Finlay, secrétaire, et M. Séguin, président de la section française, et MM. les commissaires Smith, Boileau et Moffet. Il y avait aussi quelques citoyens.

M. Scott, président, annonça aux personnes présentes qu'une des attributions de la commission nommée par le gouvernement est de s'enquérir des accusations contre M. l'inspecteur White ou ses rapports, et il invita ceux qui auraient à porter des accusations, de les porter devant lui et qu'il les examinerait.

Il invite d'abord le *cher frère* Flamien à parler.

Voici un récit fidèle de la séance :

Le frère Flamien répond qu'il est très heureux de comparaître devant la commission du gouvernement dont il reconnaît les pouvoirs, mais il n'a aucune accusation à porter contre M. White devant la commission. S'il y a de lui quelque chose par écrit il aimerait à le voir.

En réponse à M. Scott, M. Simms et M. Séguin expliquent que les frères n'ont jamais porté d'accusation par écrit devant la commission scolaire, mais M. Séguin ajoute que le frère Gemel-Martyr et le frère Flamien ont accusé de vive voix M. White "de faire aux commissaires des rapports sur lesquels ceux-ci ne pouvaient pas se fier, car ils avaient devant eux d'autres rapports de M. White contredisant complètement les premiers."

M. Séguin expose qu'il a cru que cette accusation était des plus graves et qu'il était de son devoir de demander une enquête, afin de savoir si M. White était un homme sur les rapports duquel la commission pouvait se fier.

M. Scott demande de nouveau au frère Flamien s'il n'a pas d'accusations à porter contre M. White ou ses rapports ?

—Pas maintenant, répond le frère Flamien.

—En aurez-vous plus tard ?

—Pas que je sache, répond de nouveau le frère Flamien.

—En avez-vous porté, ou le frère Gemel en a-t-il porté ?

—Nous n'en avons jamais porté officiellement ou par écrit ?

—Alors, dit le président, vous n'avez pas d'accusations contre M. White ?

—Non, dit le frère Flamien ?

Le président ayant demandé si d'autres personnes avaient quelque chose à dire, le commissaire Moffet se lève, et dit que s'il est nécessaire que les accusations verbales du frère Gemel-Martyr et du frère Flamien contre l'inspecteur White soient mises par écrit devant la commission pour forcer le frère Flamien à les soutenir, il est prêt à attester immédiatement, par écrit, les accusations faites à M. Séguin, et qui lui ont été faites à lui-même. Le frère Flamien a accusé M. l'inspecteur White de vouloir la destruction des écoles françaises et de lui avoir écrit une lettre digne du pire radical français.

M. Tilley dit que la commission n'est pas chargée de faire le procès des frères, mais celui de l'inspecteur White et d'entendre les accusations qui peuvent être faites contre lui, et si le frère Flamien n'en a pas à porter, alors la commission fera son rapport en conséquence.

M. Scott déclare la séance levée et dit qu'il fera rapport qu'il n'y a aucune accusation contre M. l'inspecteur White ou ses rapports.

Voilà encore un mensonge et une calomnie ecclésiastiques clouées au pilori.

MAGISTER

MELANGES RELIGIEUX

ST.-ANTOINE ET LA COMPTABILITÉ. — TIMBRES-POSTES CÉLESTES. — ST.-MEDARD ET LE MAL DE DINTS.

Nous n'avons en aucune façon l'intention de blesser les croyances de personne pas plus aux choses naturelles que surnaturelles, mais, du moins nous ne pouvons pas laisser l'exploitation du surnaturel prendre la place du bon sens et même de l'honnêteté.

La dévotion à St-Antoine qui est d'institution récente a pris des proportions commerciales et financières qui peuvent la rendre même dangereuse pour la simple morale usitée en affaires de ce bas monde.

Ainsi, la *Semaine Religieuse* de Montréal contenait l'autre jour l'entre-filet suivant :

Un teneur de livres dans un grand établissement, au moment de balancer les comptes de l'année courante, découvrit une erreur de peu d'importance, il est vrai, quant au chiffre : 10 centins : mais cette erreur ne l'empêchait pas moins de terminer son ouvrage.

Il se remit donc à l'œuvre, revisant et additionnant de nouveau . . .

Pendant plus de deux mois, il a passé ses journées et une partie de ses nuits à ce travail ingrat, sans pouvoir réussir à localiser l'erreur.

Il lui vint alors à l'esprit de promettre de faire chanter une grand'messe en l'honneur de saint Antoine et de commencer immédiatement une neuvaine pendant laquelle il réciterait tous les soirs le répons mira-

culeux : " Si quæris miracula." Dès le cinquième ou le sixième jour, il découvrait enfin l'erreur cherchée depuis si longtemps et qui l'avait empêché jusque-là de balancer ses livres.

Il attribue cette faveur à la toute puissante intercession de saint Antoine.

Nous le demandons, si les teneurs de livres s'en remettaient tous à St. Antoine pour trouver les écarts de leur feuille de balance, où iraient les affaires ? Si on élève notre jeunesse avec l'idée qu'il lui suffit d'offrir une grand'messe pour faire balancer une caisse, nous allons former une rude génération, bien préparée pour la lutte avec les voisins qui veulent nous absorber.

Voilà pourtant où l'on en arrive avec ces spéculations de tout genre abritées sous des dehors pieux.

Les gens qui battent monnaie avec la dévotion à St Antoine font maintenant paraître une petite revue éditée à Chicoutimi sous le nom de "*Messageur de St-Antoine.*"

Inutile de dire que cet opuscule est une copie servile d'un ustensile monétaire de plus grande envergure publié à Paris sous le même titre.

Le nôtre — celui de Chicoutimi — est plus naïf.

Il contient en particulier le paragraphe suivant :

On remarque quelquefois les trois lettres : R. S. A., sur le coin d'une enveloppe de lettre. Il n'y a pas besoin de se creuser la tête pour savoir ce que cela peut bien vouloir dire. Cela signifie : *Recommandé à saint Antoine.*

Il y a des gens qui se disent : Puisque saint Antoine fait retrouver les objets perdus, il peut bien aussi empêcher qu'ils soient égarés. Ce raisonnement a sûrement de la valeur. Sans doute, on ne saurait s'en autoriser pour s'exempter de prendre les mespries dictées par la prudence. Mais comme, même après qu'on a eu recours à ces précautions, il reste toujours un certain risque, il ne saurait être déraisonnable de mettre aussi notre bon Saint dans nos intérêts par la formule que nous avons citée.

Des âmes naïves se figureraient peut-être que le *Messageur* va rappeler à ses lecteurs que la première précaution à prendre pour que la lettre atteigne sa destination est de mettre un timbre sur la lettre.

Pas du tout.

Le *Messageur* nous en parle tout autrement. Selon lui, la première chose à faire est de promettre quelque chose à Saint-Antoine et de le mettre dans nos intérêts avant l'Administration des Postes.

Il est étrange aussi que le *Messageur* n'ait rien à dire pour pousser ses lecteurs à se mettre en règle avec la loi.

Maintenant que nous avons touché au chapitre de sainteté il n'est pas sans intérêt de faire part à nos lecteurs d'une découverte qui ne leur coûtera rien du tout.

Nous avons trouvé dans de vieux papiers français de très curieuses informations sur St. Médard.

Il paraît qu'il est grand guérisseur du mal de *dints* dont souffrent tant de gens ici, surtout parmi les bons castors.

La fête du vieil évêque de Noyon se trouvant placée, malheureusement pour lui, à une époque de l'année où les phénomènes météorologiques qui précèdent l'arrivée du solstice d'été sont tels qu'ils se traduisent, en général, par une série d'averses, le pauvre Saint-Médard, qui n'en peut mais, porte depuis des siècles la responsabilité du temps qui suit son anniversaire.

Si bien que sa venue, avec de la pluie, n'est pas saluée précisément de bénédictions par les agriculteurs ou par les simples promeneurs.

Cependant jusqu'au siècle dernier, et peut-être encore dans certains coins du pays de France *saint Médard, grand pleurard*, a compté autant de fidèles que de dénégateurs.

Car, de même que la fameuse lance du bouillant Achille qui avait la vertu de guérir les blessures qu'elle faisait, saint Médard — je ne sais pourquoi, par exemple — a toujours passé pour être le grand guérisseur des maux cruels qu'il est censé causer, et que causent l'humidité et les vents refroidis qui accompagnent sa fête, c'est-à-dire les maux de dents et les fluxions d'été.

Certaines statues anciennes de saint Médard, à Paris et en Picardie, le représentaient les lèvres entr'ouvertes, montrant de très bonnes dents, souriant enfin. Mais le sourire était si mal sculpté, qu'il donnait à son visage un air contraint. Ce qui amena à qualifier même les sourires de *ris de saint Médard.*

Quoi qu'il en soit, le saint montrait de belles dents, et nos bons aïeux pensèrent qu'une oraison à un personnage doué de si belles dents attirerait sans doute sur les leurs, torturées par le *mal dit d'amour*, ici le *mal de dents*, les secours les plus efficaces.

De là la vogue, jadis, de saint Médard, protecteur des dents.

C'était un remède bien innocent, en tout cas, et fort propre.

Et, le cas échéant, qui ne préférerait une oraison à saint Médard à certain dentifrice dont je vais vous parler, que les plus belles dames romaines, au temps des Césars, employaient journellement quand elles avaient mal aux dents, et même quand elles n'y avaient pas mal.

Ce dentifrice, absolument à la mode alors, avait pour base, — je vous en demande bien pardon, — des pilules de *crasse de queue de moutons*, séchées à l'ombre et pulvérisées.

On y joignait de l'encens et des roses pillées, c'est possible, et ce n'était pas de trop, mais voilà un remède qu'on a joliment bien fait de mettre au rancart. Pouah !

N'arrachez pas ! Mais ne guérissez pas avec ça.

Pour en revenir à saint Médard, on pourrait se demander pourquoi ce saint, que les marchands de parapluie ont en vénération, n'a pas été pris pour patron par les dentistes, en sa qualité de protecteur des dents.

A cette question, il y a une réponse historique, c'est que comme groupe spécial, comme corporation définie,

les dentistes proprement dits sont de création toute récente, en dépit de l'antiquité de l'art qu'ils pratiquent.

De tous temps, les mires, les barbiers, les saigneurs, les médecins, les chirurgiens soignaient les molaires, comme ils soignaient le reste du corps, et ils avaient leurs patrons particuliers. Quant aux professionnels *arracheurs*.

Elle existe de nos jours, très sérieuse et très instruite ; mais les membres des modernes *instituts odontologiques* ne songent pas plus à notre époque, à se donner un patron, fût-ce saint Médard, qu'à pendre à leur porte, comme à l'autre siècle, une dent monumentale en fer blanc colorié, avec l'inscription : *Ici, on soutage l'humanité souffrante.*

Et saint Médard, l'ami des dents, reste saint Médard le pluvieux, malgré lui.

Voilà des bons conseils dont nos saints lecteurs pourront tirer ample profit.

CHERCHEUR

SOUVENIR DE LA REVOLUTION

Le 11 mai 1792, raconte le *Petit Journal*, un homme de bonne tournure, vêtu du frac civil, accompagné d'une jeune femme modeste que conduisaient son père et toute sa famille, se présentait à la barre de l'Assemblée législative, s'exprimait en ces termes emphatiques, mais qui sont le style naturel du temps :

"Législateurs ! je viens avec confiance annoncer, dans le sanctuaire auguste de la liberté, que j'ai usé du droit imprescriptible qu'a rendu, à tous les Français, notre immortelle Constitution... Législateurs ! mon épouse, son respectable père et toute sa famille se joignent à moi pour vous présenter leurs respectueux hommages et pour vous prier d'agréer l'offrande que nous déposons sur l'autel de la Patrie en danger pour l'entretien de ses généreux défenseurs."

Ce citoyen, c'était le premier prêtre de France marié en vertu des lois nouvelles, c'était le vicaire de Sainte-Marguerite, de Paris.

"Invité aux honneurs de la séance, avec son épouse et ses parents, dit le *Moniteur*, il est introduit dans la salle des séances au milieu d'applaudissements presque unanimes."

L'exemple du vicaire de Sainte-Marguerite fut rapidement imité par un grand nombre de "ministres assermentés du culte catholique de France."

Et le second qui le suivit, ce fut le curé de Saint-François, du Havre.

Il se présenta, accompagné de son épouse, à la barre de l'Assemblée le lundi 14 mai, et il déposa un assignat pour contribuer aux frais de la guerre.

On sait que les offrandes patriotiques, en ce moment terrible de notre histoire, étaient de toute nature. On apportait à l'Assemblée de l'argent, des valeurs en

papier, de la vaisselle plate ou des objets précieux de toute sorte, des boucles d'oreilles comme des boucles de souliers.

Le péril était si grand, si imminent, et l'enthousiasme si sincère et si touchant alors—que personne, pas même les émigrés railleurs, ne souriait des termes parfois bien extraordinaires sous lesquels ces dons civiques étaient présentés.

C'est ainsi que dans cette même séance du 14 mai, où le curé de Saint-François, du Havre, offrait, en compagnie de son épouse, un assignat à la patrie, un autre ecclésiastique, non marié celui-là, M. Piorry, de Poitiers, offrait à l'Assemblée, au nom des Amis de la Constitution de sa paroisse : 675 livres 15 sous en assignats, 43 livres 9 sous en argent, une tabatière d'argent du poids de 2 onces, et, enfin, au nom de MM. Pierre Carneau et Baubier,—qui envoient leurs titres de maîtrise en cordonnerie,—deux paires de boucles de souliers, en argent, avec l'incroyable devise qui suit, assurément comique pour nous, à notre époque, mais que l'émotion d'alors faisait enregistrer, sans broncher, par le *Moniteur*.

Voici la devise des boucles de souliers :

"Elle ont servi à contenir les tirans de mes souliers sur mes pieds, elle serviront à réduire sous eux, avec l'empreinte et le caractère de la vérité (c'est-à-dire en monnaie) tout les tyrans lignés contre la Constitution."

Ce grotesque jeu de mots, dans un moment si grave, devant le pays envahi bientôt, ne paraissait à tous que l'expression littéraire du plus pur patriotisme.

CHERCHEUR

SOUVENIRS D'UN MATELOT

LA MORT DU GABIER

Georges Hugo continue dans la *Nouvelle Revue* la publication des *Souvenirs d'un matelot* qui révèlent un écrivain original et fort, nous citons une page pleine de pitié et d'émotions : *La mort du gabier*.

Un matin, au jour levant, un jeune gabier qui venait de laver son linge, le mettait à sécher dans les haubans très haut pour qu'on ne le volât pas et pour que le vent et le soleil lui enlevassent bien vite toute son humidité. Les pieds nus accrochés aux cordes, les bras levés portant les lourds vêtements mouillés et tor-dus, il chantait en sa courageuse posture inconsciente, nonait soigneusement une de ces vareuses dont la toile grise claquait, gonflée par la brise du matin.

Soudain, son pied glisse ; il se renverse, son bras s'accroche aux cordes par l'aisselle, puis ses mains se cramponnent à d'autres linges déjà au sec, qui cassent et tombent avec lui. Le corps en tournant vient cogner contre une embarcation et s'écrase lourdement comme une masse molle, sur le pont, dans l'eau de savon, en faisant une grande éclaboussure.

Il est tombé sur le ventre, un bras plié sous la tête

Du sang se mêle à l'eau bleue et sale, autour de lui ; ses jambes aplaties ont de petites convulsions. Puis le corps reste immobile.

Sur le bateau les hommes courent comme des fourmis inquiètes :

— Qui c'est ?

— Où ça ?

— Bon Dieu du bon Dieu, va !

On s'approche du malheureux, et tous les pieds nus glissent dans l'eau rosée.

— "Vite, vite, à l'infirmerie !" ordonne le maître d'équipage.

Quatre hommes soulèvent doucement le corps du jeune gabier ; sur son tricot rayé il y a une grande tache brune ; ses épaules sont rouges, son crâne est rouge, du sang coule dans ses cheveux blonds coupés ras, le long de son pantalon de toile, sur ses pieds qui plient. Sa tête est penchée sur sa poitrine comme celle d'un pendu.

Et les quatre hommes, portant leur camarade blessé, passent devant l'équipage, à travers les yeux effrayés et curieux, dans le grand silence, dans l'inquiétude, tandis que là-haut, la corde cassée se balance, avec ses linges qui dégouttent et que des matelots de pont jettent de l'eau et passent leurs fauberts sur la place ensanglantée.

GEORGES HUGO.

FEUILLETON

CLAUDE GUEUX

(Suite)

Au bout du même espace de temps à peu près Claude avait acquis un ascendant singulier sur tous ses compagnons. Comme par une sorte de convention tacite, et sans que personne sût pourquoi, pas même lui, tous ces hommes le consultaient, l'écoutaient, l'admiraient et l'imitaient, ce qui est le dernier degré ascendant de l'admiration. Ce n'était pas une médiocre gloire d'être obéi par toutes ces natures désobéissantes. Cet empire lui était venu sans qu'il y songeât. Cela tenait au regard qu'il avait dans les yeux. L'œil de l'homme est une fenêtre par laquelle on voit les pensées qui vont et viennent dans sa tête.

Mettez un homme qui contient des idées parmi des hommes qui n'en contiennent pas : au bout d'un temps donné, et par une loi d'attraction irrésistible, tous les cerveaux ténébreux graviteront humblement et avec adoration autour du cerveau rayonnant. Il y a des hommes qui sont fer et des hommes qui sont aimant. Claude était aimant.

En moins de trois mois donc, Claude était devenu l'âme, la loi et l'ordre de l'atelier. Toutes ces aiguilles tournaient sur son cadran. Il devait douter lui-même par moments s'il était roi ou prisonnier. C'était une sorte de pape captif avec ses cardinaux.

Et, par une réaction toute naturelle, dont l'effet s'accomplit sur toutes les échelles, aimé des prisonniers, il était détesté des geôliers. Cela est toujours ainsi. La popularité ne va jamais sans la défaveur. L'amour des esclaves est toujours doublé de la haine des maîtres.

Claude Gueux était grand mangeur. C'était une

particularité de son organisation. Il avait l'estomac fait de telle sorte que la nourriture de deux hommes ordinaires suffisait à peine à sa journée. M. de Cotadilla avait un de ces appétits-là, et en riait ; mais ce qui est une occasion de gaieté pour un duc, grand d'Espagne, qui a cinq cent mille moutons, est une charge pour un ouvrier et un malheur pour un prisonnier.

Claude Gueux, libre dans son grenier, travaillait tout le jour, gagnait son pain de quatre livres et le mangeait. Claude Gueux, en prison, travaillait tout le jour et recevait invariablement pour sa peine une livre et demie de pain et quatre onces de viande. La ration est inexorable. Claude avait donc habituellement faim dans la prison de Clairvaux.

Il avait faim, et c'était tout. Il n'en parlait pas. C'était sa nature aussi.

Un jour, Claude venait de dévorer sa maigre pitance, et s'était remis à son métier, croyant tromper la faim par le travail. Les autres prisonniers mangeaient joyeusement. Un jeune homme, pâle, blanc, faible, vint se placer près de lui. Il tenait à la main sa ration, à laquelle il n'avait pas encore touché, et un couteau. Il restait là debout, près de Claude, ayant l'air de vouloir parler et de ne pas oser. Cet homme, et son pain, et sa viande, importunaient Claude.

— Que veux-tu ? dit-il enfin brusquement.

— Que tu me rendes un service, dit timidement le jeune homme.

— Quoi ? reprit Claude.

— Que tu m'aides à manger cela. J'en ai trop.

Une larme roula dans l'œil hautain de Claude. Il prit le couteau, partagea la ration du jeune homme en deux parts égales, en prit une, et se mit à manger.

— Merci, dit le jeune homme. Si tu veux, nous partagerons comme cela tous les jours.

— Comment t'appelles-tu ? dit Claude Gueux.

— Albin.

— Pourquoi es-tu ici ? reprit Claude.

— J'ai volé.

— Moi aussi, dit Claude.

Ils partagèrent en effet de la sorte tous les jours. Claude Gueux avait trente-six ans, et par moments il en paraissait cinquante, tant sa pensée habituelle était sévère. Albin avait vingt ans, on lui en eût donné dix-sept, tant il y avait encore d'innocence dans le regard de ce voleur. Une étroite amitié se noua entre ces deux hommes, amitié de père à fils plutôt que de frère à frère. Albin était encore presque un enfant ; Claude était presque un vieillard.

Il travaillaient dans le même atelier, ils couchaient sous la même clef de voûte, ils se promenaient dans le même préau, ils mordaient au même pain. Chacun des deux amis était l'univers pour l'autre. Il paraît qu'ils étaient heureux.

Nous avons déjà parlé du directeur des ateliers. Cet homme, haï des prisonniers, était souvent obligé, pour se faire obéir d'eux, d'avoir recours à Claude Gueux, qui en était aimé. Dans plus d'une occasion, lorsqu'il s'était agi d'empêcher une rébellion ou un tumulte, l'autorité sans titre de Claude Gueux avait prêté main-forte à l'autorité officielle du directeur. En effet pour contenir les prisonniers, dix paroles de Claude, valaient dix gendarmes. Claude avait maintes fois rendu ce service au directeur. Aussi le directeur le

détestait-il cordialement. Il était jaloux de ce voleur, Il avait au cœur une haine secrète envieuse, implacable, contre Claude, une haine de souverain de droit à souverain de fait, de pouvoir temporel à pouvoir spirituel.

Ces haines-là sont les pires.

Claude aimait beaucoup Albin, et ne songeait pas au directeur.

Un jour, un matin, au moment où les porte-clefs transvasaient les prisonniers deux à deux du dortoir dans l'atelier, un guichetier appela Albin, qui était à côté de Claude, et le prévint que le directeur le demandait.

—Que te veut-on ? dit Claude.

—Je ne sais pas, dit Albin.

Le guichetier emmena Albin.

La matinée se passa. Albin ne revint pas à l'atelier. Quand arriva l'heure du repas. Claude pensa qu'il retrouverait Albin au préau. Albin n'était pas au préau. On rentra dans l'atelier, Albin ne reparut pas dans l'atelier. La journée s'écoula ainsi. Le soir, quand on ramena les prisonniers dans leur dortoir, Claude y chercha des yeux Albin, et ne le vit pas. Il paraît qu'il souffrait beaucoup dans ce moment-là, car il adressa la parole à un guichetier, ce qu'il ne faisait jamais.

—Est-ce qu'Albin est malade ? dit-il.

—Non, répondit le guichetier.

—D'où vient donc, reprit Claude, qu'il n'a pas reparu aujourd'hui ?

—Ah ! dit négligemment le porte-clefs, c'est qu'on l'a changé de quartier.

Les témoins qui ont déposé de ces faits plus tard remarquèrent qu'à cette réponse du guichetier la main de Claude, qui portait une chandelle allumée, trembla légèrement. Il reprit avec calme :

—Qui a donné cet ordre-là ?

Le guichetier répondit :

—M. D.

Le directeur des ateliers s'appelait M. D.

La journée du lendemain se passa comme la journée précédente, sans Albin.

Le soir, à l'heure de la clôture des travaux, le directeur, M. D., vint faire sa ronde habituelle dans l'atelier. Du plus loin que Claude le vit, il ôta son bonnet de grosse laine, il boutonna sa veste grise, triste livrée de Clairvaux, car il est de principe dans les prisons qu'une veste respectueusement boutonnée prévient favorablement les supérieurs, et il se tint debout et son bonnet à la main à l'entrée de son banc, attendant le passage du directeur. Le directeur passa.

—Monsieur ? dit Claude.

Le directeur s'arrêta et se détourna à demi.

—Monsieur, reprit Claude, est-ce que c'est vrai qu'on a changé Albin de quartier ?

—Oui, répondit le directeur.

—Monsieur, poursuivit Claude, j'ai besoin d'Albin pour vivre.

Il ajouta :

—Vous savez que je n'ai pas assez de quoi manger avec la ration de la maison, et qu'Albin partageait son pain avec moi.

—C'était son affaire, dit le directeur.

—Monsieur, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire remettre Albin dans le même quartier que moi ?

—Impossible. Il y a décision prise.

—Par qui ?

—Par moi.

—Monsieur D., reprit Claude, c'est la vie ou la mort pour moi, cela dépend de vous.

—Je ne reviens jamais sur mes décisions.

—Monsieur, est-ce que je vous ai fait quelque chose ?

—Rien.

—En ce cas, dit Claude, pourquoi me séparez-vous d'Albin ?

—Parce que, dit le directeur.

Cette explication donnée, le directeur passa outre.

Claude baissa la tête et répliqua pas. Pauvre lion en cage à qui l'on ôtait son chien !

Nous sommes forcé de dire que le chagrin de cette séparation n'altéra en rien la voracité en quelque sorte malade du prisonnier. Rien d'ailleurs ne parut sensiblement changé en lui. Il ne parlait d'Albin à aucun de ses camarades. Il se promenait seul dans le préau aux heures de récréation, et il avait faim. Rien de plus.

Plusieurs voulurent partager leur ration avec lui, il refusa en souriant.

Tous les soirs, depuis l'explication que lui avait donnée le directeur, il faisait une chose folle qui étonnait de la part d'un homme aussi sérieux. Au moment où le directeur, ramené à heure fixée par sa tournée habituelle, passait devant le métier de Claude, Claude levait les yeux et le regardait fixement, puis il adressait d'un ton plein d'angoisse et de colère, qui tenait à la fois de la prière et de la menace, ces deux mots seulement : *Et Albin ?* Le directeur faisait semblant de ne pas entendre ou s'éloignait en haussant les épaules.

Cet homme avait tort de hausser les épaules, car il était évident pour tous les spectateurs de ces scènes étranges que Claude Gueux était intérieurement déterminé à quelque chose. Toute la prison attendait avec anxiété quel serait le résultat de cette lutte entre une tenacité et une résolution.

Il a été constaté qu'une fois entre autres Claude dit au directeur :

—Écoutez, monsieur, rendez-moi mon camarade. Vous ferez bien, je vous assure. Remarquez que je vous dis cela.

Une autre fois, un dimanche, comme il se tenait dans le préau, assis sur une pierre, les coudes sur les genoux et son front dans ses mains, immobile depuis plusieurs heures dans la même attitude, le condamné Faillette s'approcha de lui, et lui cria en riant :

—Que diable fais-tu donc là, Claude ?

Claude leva lentement sa tête sévère, et dit :

—Je juge quelqu'un.

Un soir enfin, le 25 octobre 1831, au moment où le directeur faisait sa ronde, Claude brisa sous son pied avec bruit le verre de montre qu'il avait trouvé le matin dans un corridor. Le directeur demanda d'où venait ce bruit.

—Ce n'est rien, dit Claude, c'est moi Monsieur le directeur, rendez-moi mon camarade.

—Impossible, dit le maître.

—Il le faut pourtant, dit Claude d'une voix basse et ferme ; et, regardant le directeur en face, il ajouta :

—Rêléchissez. Nous sommes aujourd'hui le 25 octobre. Je vous donne jusqu'au 4 novembre.

Un guichetier fit remarquer à M. D. que Claude le menaçait, et que c'était un cas de cachot.

—Non, point de cachot, dit le directeur avec un sourire dédaigneux ; il faut être bon avec ces gens-là !

Le lendemain, le condamné Perno aborda Claude, qui se promenait seul et pensif, laissant les autres prisonniers s'ébattre dans un petit carré de soleil à l'autre bout de la cour.

Eh bien, Claude, à quoi songe-tu ? tu parais triste.

—*Je crains, dit Claude, qu'il n'arrive bientôt quelque malheur à ce bon M. D.*

Il y a neuf jours pleins du 25 octobre au 4 novembre, Claude n'en laissa pas passer un sans avertir gravement le directeur de l'état de plus en plus douloureux où le mettait la disparition d'Albin. Le directeur, fatigué, lui infligea une fois vingt-quatre heures de cachot, parce que la prière ressemblait trop à une somnolence. Voilà tout ce que Claude obtint.

Le 4 novembre arriva. Ce jour là, Claude s'éveilla avec un visage serein qu'on ne lui avait pas encore vu depuis le jour où la *décision* de M. D. l'avait séparé de son ami. En se levant, il fouilla dans une espèce de caisse de bois blanc qui était au pied de son lit, et qui contenait ses quelques guenilles. Il entra une paire de ciseaux de couturière. C'était, avec un volume dépareillé de *l'Emile*, la seule chose qui lui restât de la femme qu'il avait aimée, de la mère de son enfant, de son heureux petit ménage d'autrefois. Deux meubles bien inutiles pour Claude ; les ciseaux ne pouvaient servir qu'à une femme, le livre qu'à un lettré. Claude ne savait ni coudre ni lire.

Au moment où il traversait le cloître déshonoré et blanchi à la chaux qui sert de promenoir l'hiver, il s'approcha du condamné Ferrari, qui regardait avec attention les énormes barreaux d'une croisée. Claude tenait à la main la petite paire de ciseaux ; il la montra à Ferrari en disant :

—Ce soir je couperai ces barreaux-ci avec ces ciseaux-là.

Ferrari, incrédule, se mit à rire et Claude aussi.

Ce matin-là, il travailla avec plus d'ardeur qu'à l'ordinaire ; jamais il n'avait fait si vite et si bien. Il parut attacher un certain prix à terminer dans la matinée un chapeau de paille que lui avait payé d'avance un honnête bourgeois de Troyes, M. Bressier.

Un peu avant midi, il descendit sous un prétexte à l'atelier des menuisiers, situé au rez-de-chaussée, au-dessous de l'étage où il travaillait. Claude était aimé là comme ailleurs, mais il y entrait rarement. Aussi :

—Tiens ! voilà Claude !

On l'entoura. Ce fut une fête. Claude jeta un coup d'œil rapide dans la salle. Pas un des surveillants n'y était.

—Qui est-ce qui a une hache à me prêter ? dit-il.

—Pour quoi faire ? lui demanda-t-on.

Il répondit :

—C'est pour tuer ce soir le directeur des ateliers.

—VICTOR HUGO.

(A suivre)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*

HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*

G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*

IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*

Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est, la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents

De vous expliquer

Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

ENCORE * DES * AVANTAGES !

93 rames de papier-note, réglé, \$1 25 la rame,
5 rames pour \$5.50.

VALEUR REELLE \$2 LA RAME.

13,000 Enveloppes blanches, No 7, 75c le
mille. Valant \$1.00.

35,000 Enveloppes en papier-toile à 75c le
mille. Valant \$1.50.

DEMANDEZ DES ECHANTILLONS.

**MORTON, PHILLIPS & CIE,
MONTREAL**

'NorthBritish & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant :—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

W. W. Ogilvie; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprime par la Compagnie d'Imprimerie Desaulniers, et publié par Aristide Filletteauit au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montreal.

**BURROUGHS & BURROUGHS,
AVOCATS**

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la
New York Life, 11 Place d'Armes,
Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs W Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11
PLACE D'ARMES, Chambres 315 et 316.
Telephone 2243.

**EDEN MUSEE
ET THEATRE**

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.
4 REPRESENTATIONS Par Jour
2.15, 4.00, 8.00, 9.15 hrs.

AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, ACROBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER sur son LIT de MORT
100 Figure de cire, Léon XIII.
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.
Entrée du Théâtre - 10c.
Sièges réservés, 5c. ext.
Le Musée sera ouvert le DIMANCHE
de 1 heure à 10 heures du soir.

JACQ. VANPOUCKE

PROFESSEUR DE

Clarinette et de Solfège,
221—RUE CRAIG—221

LA SAISON Journal illustré des
Danse, le plus beau
25, rue de Lille, PARIS
et le plus complet.
Le seul au monde publiant 100 Gravures par n°

50 gravures
de costumes
17 de broderies
2 de dentelles
4 de tapisseries
5 objets fantaisie
28 motifs d'oreilles
initiales, fleurs,
et patrons

LA SAISON publie, en outre ses chroniques de L. M.D.;
et ses abonnements des gravures, un ravit aux abonnés
trimestriel, illustré de beaux dessins dans le text.
50 gravures gratuites. — Abonnements:
3 mois 50c
6 " 90c

Agents à Montréal,
M. JOSEPH WATSON & FRENCH
104 et 106 RUE NOTRE-DAME,
BOITE 274. MONTREAL.

**POUR RELIER LES FASCICULES
" NAPOLEON "**

Nous avons fait faire une étampe toute spéciale; ceux qui ont l'intention de faire relier leurs fascicules feraient bien de venir voir un échantillon de notre reliure à nos bureaux, ou demander notre agent qui ira le leur montrer.

JOHN LOVELL & FILS
25 Rue Saint-Nicolas.